

SOMMAIRE

- ❶ Le contrat de travail peut-il être modifié ?
- ❷ En quoi consiste la modification du contrat de travail ?
- ❸ Comment modifier le contrat de travail ?
- ❹ Le salarié peut-il refuser la modification de son contrat de travail ?



Code du travail
Articles Lp. 1211-1 et suivants
Code civil (version applicable en Polynésie française)
Article 1134

❶ Le contrat de travail peut-il être modifié ?

Le contrat de travail est un accord de volontés entre l'employeur et le salarié.
Cet accord tient lieu de loi entre les parties.

La modification du contrat de travail ne peut donc intervenir que par le consentement des deux parties.

Le salarié peut, si la modification lui est imposée malgré son refus, prendre acte de la rupture du contrat par l'employeur. Le juge peut condamner l'employeur pour licenciement sans cause réelle et sérieuse, en cas de modification du contrat, sans accord du salarié.



❷ En quoi consiste la modification du contrat de travail ?



La jurisprudence exerce une distinction entre
la modification du contrat du travail & le changement des conditions de travail

Constitue une modification du contrat de travail toute modification qui affecte un élément essentiel du contrat	Constitue un changement des conditions de travail toute modification qui n'affecte pas un élément essentiel du contrat
<i>Exemples :</i> * Une modification du temps de travail * Une modification de la rémunération, même minime, même à la hausse * La modification des fonctions sans rapport avec sa qualification ou l'accroissement des responsabilités du salarié * La modification de tout élément spécifiquement prévu au contrat	<i>Exemples :</i> * Donner des tâches différentes au salarié de celles qu'il effectuait antérieurement, dès l'instant où elles correspondent à sa qualification * Modifier le lieu du travail dès lors qu'il reste dans un même secteur géographique * Modifier des horaires de travail lorsque cela n'a pas d'incidence significative sur la vie du salarié
➤ Tout élément spécifiquement prévu au contrat est un élément essentiel du contrat et ne peut faire l'objet d'une modification que par accord des parties.	➤ L'employeur peut changer les conditions de travail en vertu de son pouvoir de direction et le salarié ne peut en principe s'y opposer.

❸ Comment modifier le contrat de travail ?



Toute modification du contrat de travail ne peut intervenir qu'avec l'accord du salarié.

Un employeur ne peut unilatéralement imposer à un salarié une modification d'un élément essentiel du contrat de travail. Le fait pour un salarié de ne pas refuser une modification de son contrat de travail ne vaut pas accord implicite. Aucun texte n'exige un accord écrit du salarié, mais un accord exprès est requis. Il est donc recommandé d'apporter toute modification au contrat par voie d'avenant au contrat.

❹ Le salarié peut-il refuser la modification de son contrat de travail ?



Oui, le salarié peut refuser la modification de son contrat.

Dans ce cas, l'employeur doit renoncer à la modification du contrat ou licencier le salarié si la poursuite de la relation contractuelle ne peut s'envisager qu'avec la modification du contrat.



Il est nécessaire de distinguer la modification du contrat de travail qui ne peut intervenir qu'avec l'accord du salarié & le changement des conditions de travail qui relève du pouvoir de direction de l'employeur.